



Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2023-852

Objet : Saint-Sébastien-sur-Loire – 445 route de Clisson – Classement d'une parcelle

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2021-1407 du 20 décembre 2021 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée CW131 située 445 route de Clisson à Saint-Sébastien-sur-Loire en vue de régulariser la situation foncière de cette parcelle en nature de voirie,

Considérant que cette parcelle est affectée à l'usage direct du public, car elle correspond à une partie du trottoir à l'angle des routes de Clisson et du Loroux-Bottereau à Saint-Sébastien-sur-Loire,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

Décide

Article 1. Saint-Sébastien-sur-Loire – 445 route de Clisson – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée CW131.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **30 AOUT 2023**

Pour la Présidente
Le Vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

04 SEP. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-2023-000404-20230830-2023_852DEC-AU
Date de télétransmission : 04/09/2023
Date de réception préfecture : 04/09/2023

1

Nantes Métropole - Décision